# Politique de protection des renseignements personnels

# Clinique Médicale St-Luc

version 2023.10.03

La présente politique de protection des renseignements personnels (ci-après la « **Politique** ») énonce comment la Clinique Médicale St-Luc recueille, utilise, communique, conserve et détruit vos renseignements personnels. Pour faciliter la lecture, nous utiliserons les expressions « nous » ou « la clinique » de temps à autre dans la Politique.

Nous pouvons vous fournir de l'information complémentaire relativement au traitement de vos renseignements personnels, dans certains cas, au moment de recueillir vos renseignements personnels. Nous pouvons également obtenir votre consentement spécifique dans certains cas relativement à la collecte, l'utilisation, la communication et la conservation de vos renseignements personnels.

La Politique s'applique aux renseignements personnels que nous recueillons, peu importe la manière, que ce soit, par exemple en personne, par téléphone ou en ligne.

En acceptant explicitement cette Politique ou en nous fournissant vos renseignements personnels pour l'ouverture de votre dossier implicitement, vous acceptez que vos renseignements personnels soient traités conformément à la Politique et/ou à un avis complémentaire.

## À propos de nous

Voici nos informations d'identification complètes :

La Clinique Médicale St-Luc 204-247, boul St-Luc St-Jean-sur-Richelieu (Québec) J2W 0J3

N'hésitez pas à communiquer avec notre responsable de la protection des renseignements personnels pour toute question ou commentaire que vous pourriez avoir concernant la Politique, la manière dont nous traitons vos renseignements personnels ou pour exercer vos droits concernant vos renseignements personnels.

Vous pouvez joindre notre responsable de la protection des renseignements personnels par courriel :

Info@cliniquestluc.com

ou par la poste à l'adresse mentionnée plus haut.

Au sein de la Clinique Médicale St-Luc nous avons attribué les rôles et responsabilités comme suit :

- Médecins: Dre Anne Paquette-Tremblay, Dre Marie-Claude D'Argy, Dre Catherine Hamel-Paquet, Dre Elyse Perron, Dr Stéphane Bastarache, Dre Julie Robitaille, Dr Samuel Brassard, Dre Katherine Lafrenière
- Infirmières IPS: Mme Dorothée Lapalme, Mme Emily Ha
- Infirmières cliniciennes: Mme Mélanie Paquette, Mme Andrée-Ann Plante
- Infirmière auxiliaire: Mme Sophie Pelletier
- Travailleuse sociale: Mme Catherine-Anne Lavigne
- Pharmaciennes: Mme Sabrina Grandillo et Mme Chantal Morin
- Adjointes administratives: Mme Sylvie Paquette, Mme Annick Ginchereau, Mme Mailie Ménard

Il est à noter que la liste ci-haut mentionnée est sujette à changements sans préavis, selon la mobilité du personnel et des employés.

Nous formons et sensibilisons les membres de notre personnel et nos professionnels (y compris nos étudiants et nos stagiaires) par le biais des activités suivantes :

- Réunions mensuelles
- Rappels d'équipe ponctuels
- Formations cléricales ponctuelles

#### <u>Définitions importantes</u>

Dans la Politique, on entend par :

#### « Incident de confidentialité »

- (i) l'accès non autorisé par la loi à un renseignement personnel;
- (ii) l'utilisation non autorisée par la loi d'un renseignement personnel;
- (iii) la communication non autorisée par la loi d'un renseignement personnel:
- (iv) la perte d'un renseignement personnel ou toute autre atteinte à la protection d'un tel renseignement.
- « Renseignement personnel » tout renseignement qui concerne une personne physique et permet, directement ou indirectement, de l'identifier.

# Comment allons-nous traiter vos Renseignements Personnels

Comment collectons-nous vos renseignements personnels	En personne ou par téléphone lors de l'ouverture du dossier et/ou d'un rendez-vous médical (mise à jour des données)		
Quels sont les renseignements personnels que nous collectons	Nom complet, adresse, numéro de téléphone, numéro d'assurance maladie, date de naissance, nom de la pharmacie et adresse courriel		
Auprès de qui collectons-nous vos renseignements personnels	Le patient, le tuteur légal ou le proche aidant autorisé par le patient		
Pourquoi collectons-nous vos renseignements personnels?	Ouvrir le dossier médical, confirmer l'identité d'un patient, administrer le dossier du patient, permettre la confirmation des rendez-vous par courriel, aviser les patients par courriel ou courrier lors de modifications de procédures à la clinique, communiquer avec leur pharmacie.		
Qu'arrive-t-il si vous ne consentez pas à la collecte de vos renseignements personnels?	Seules l'adresse courriel et le nom de la pharmacie sont facultatifs pour procéder à l'ouverture du dossier. Les autres informations sont nécessaires afin d'obtenir des services de santé à la Clinique médicale St-Luc.		
Qui aura accès à vos renseignements personnels?	Professionnels de la santé: médecins, IPS, infirmières cliniciennes, infirmière auxiliaire, travailleuse sociale, pharmaciennes, agentes administratives et gestionnaire médicale, strictement dans le cadre de leurs fonctions à la Clinique médicale St-Luc		
Comment allons-nous partager vos renseignements personnels avec des tiers?	Les données sont partagées sur le dossier médical électronique et les conversations téléphoniques sont enregistrées par le système de téléphonie Comunik. Tous deux ont des politiques de protection des données personnelles très strictes.		
	Nous autorisons le transfert des données personnelles vers d'autres institutions (autres professionnels de la santé, compagnies d'assurance, CNESST, CRDS, CLSC, etc) ou vers d'autres individus (proche aidant ou membre de la famille) sous l'autorisation verbale ou écrite du patient ou de son tuteur légal.		
	Vos données sommaires seront aussi envoyées à la RAMQ à des fins de facturation médicale, suite à vos rendez-vous médicaux.		
Pendant combien de temps allons-nous conserver vos renseignements personnels	Le dossier restera dans les archives de la clinique selon les normes du Collège des Médecins du Québec.		
Quels sont les risques liés au traitement de vos renseignements personnels	Que surviennent des incidents de confidentialité (voir définitions ci-haut)		

Où allons-nous conserver vos renseignements personnels?	Les renseignements sont conservés dans le dossier médical électronique de la clinique, lequel est approuvé par le ministère de la santé et des services sociaux du Québec. Vos données de facturation médicale seront détenues par l'agence de facturation de la RAMQ. Les documents papier comportant des renseignements personnels sont détruits par une firme externe privée, dans des conteneurs cadenassés et confidentiels.
---	---

### Quels produits technologiques utilisons-nous

Nom du logiciel	Nom du fournisseur	Utilités	Calendrier de mises à jour
Myle	Medfar	Dossier médical électronique	Mise à jour régulière du fournisseur
Comunik	MCJ Conseil	Service de téléphonie	Mise à jour régulière du fournisseur
CRDS, CNESST, CLSC, SAPHIR, Accueil clinique, IDTexto, etc.	Différents ministères du gouvernement	Nous utilisons plusieurs interfaces numériques (intégrées ou non dans le dossier médical électronique) pour le bien de nos patients (ex: dossiers d'invalidité, consultation en spécialité, examens rapides en radiologie, etc).	Confidentialité et mises à jour établies par les différents ministères du gouvernement

## Mesures de sécurité et risques inhérents

Nous suivons les standards de sécurité dans notre secteur d'activités pour protéger les renseignements que nous recueillons et que nous recevons. Plus particulièrement, nous avons en place des mesures de protection physiques, techniques, informatiques et administratives appropriées afin de protéger vos renseignements personnels contre un incident de confidentialité.

Malgré ces mesures, compte tenu des risques inhérents à l'utilisation de systèmes informatiques, nous ne pouvons toutefois pas assurer ou garantir la sécurité et la confidentialité des renseignements que vous nous transmettez ou nous fournissez, et vous le faites à vos propres risques. Si vous avez des raisons de croire que des

renseignements personnels ont été compromis, veuillez communiquer avec nous aux coordonnées indiquées à l'article 1 de la Politique.

<u>Comment et sous quelles conditions allons-nous communiquer vos renseignements personnels à des fins de sécurité publique ou de poursuite des infractions</u>

#### En cas de risque sérieux de mort ou de blessures graves

Nous pourrons communiquer un renseignement personnel que nous détenons en vue de protéger une personne ou un groupe de personnes lorsqu'il existe un motif raisonnable de croire qu'un risque sérieux de mort ou de blessures graves, lié notamment à une disparition ou à un acte de violence, dont une tentative de suicide, menace cette personne ou ce groupe et que la nature de la menace inspire un sentiment d'urgence.

Les renseignements peuvent alors être communiqués à la ou aux personnes exposées à ce risque, à leur représentant ou à toute personne susceptible de leur porter secours. Seuls les renseignements nécessaires aux fins poursuivies par la communication seront communiqués.

#### Forces de l'ordre

Nous pourrons également communiquer un renseignement au Directeur des poursuites criminelles et pénales ou à une personne ou à un groupement chargé de prévenir, de détecter ou de réprimer le crime ou les infractions aux lois lorsque le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour une infraction à une loi applicable au Québec.

Nous pourrons communiquer un renseignement à la Direction de la protection de la jeunesse ou à tout professionnel qui y travaille ou au tribunal de la jeunesse, le cas échéant, lorsque ce renseignement est nécessaire à l'évaluation, l'orientation ou le signalement d'un enfant ou de ses proches. Nous y sommes autorisés par la Loi sur la protection de la jeunesse.

Finalement, nous pourrons communiquer un renseignement à un corps de police lorsqu'il est nécessaire à la planification ou à l'exécution d'une intervention adaptée aux caractéristiques d'une personne ou de la situation, dans l'un ou l'autre des cas suivants: 1° le corps de police intervient, à notre demande, pour nous apporter de l'aide ou du soutien dans le cadre des services que nous fournissons à une personne; 2° nous agissions en concertation ou en partenariat avec le corps de police dans le cadre de pratiques mixtes d'interventions psychosociales et policières.

## Vos renseignements personnels sont-ils transférés à l'extérieur du Québec?

Il se peut que vos renseignements personnels soient transférés à l'extérieur du Québec. Ceci pourrait être fait dans une situation exceptionnelle, avec votre accord verbal ou écrit.

#### Quels sont vos droits à l'égard de vos renseignements personnels?

La loi vous confère différents droits à l'égard de vos renseignements personnels. Vous disposez notamment des droits suivants :

- Accès : le droit de demander si nous détenons des renseignements personnels sur vous et, le cas échéant, de demander d'avoir accès à ces renseignements personnels.
- **Rectification**: le droit de demander de faire rectifier tout renseignement personnel incomplet ou inexact que nous détenons.
- Retrait du consentement : le droit de retirer votre consentement à la communication ou à l'utilisation des renseignements personnels détenus.
- Restriction ou refus d'accès : le droit de demander qu'un intervenant particulier ou qui appartient à une catégorie d'intervenants indiquée ne puisse avoir accès à un ou à plusieurs renseignements que vous aurez identifiés.
- Plainte: le droit de formuler une plainte adressée à notre responsable de la protection des renseignements personnels tel qu'identifié à l'article 1 en lien avec cette Politique ou de déposer une plainte auprès de la Commission de l'accès à l'information du Québec si vous croyez qu'une infraction aux lois sur la protection des renseignements personnels a été commise. Pour porter plainte auprès de la Commission d'accès à l'information (Québec), veuillez utiliser le formulaire approprié disponible à l'adresse suivante: Pour les citoyens | Commission d'accès à l'information du Québec (gouv.gc.ca)
- **Portabilité**: Vous avez le droit de demander que vos renseignements personnels vous soient communiqués ou qu'ils soient transférés à une autre organisation dans un format technologique structuré et couramment utilisé.

Pour exercer l'un ou l'autre de ces droits, veuillez communiquer avec notre responsable de la protection des renseignements personnels la manière indiquée à l'article 1 de la présente Politique.

#### Comment utilisons-nous les témoins de navigation?

La clinique médicale St-Luc n'utilise pas de témoins de navigation.

#### Sites de tiers

Cette Politique ne s'applique pas aux sites web, aux pages ou aux applications de tiers auxquels il est possible d'accéder via nos services et nous ne sommes pas responsables à l'égard de tels services tiers.

Si vous suivez de tels liens, ces sites ou services tiers auront probablement leurs propres politiques sur la protection des renseignements personnels que vous devrez examiner avant de soumettre vos renseignements personnels.

#### Décisions entièrement automatisées

Nous n'utilisons aucune décision entièrement automatisée ni aucune technologie d'intelligence artificielle à la clinique médicale St-Luc.

#### Technologies d'identification, de profilage, ou localisation

Nous n'utilisons aucune technologie d'analyse de comportement, de profilage ou de localisation à la clinique médicale St-Luc

#### Destruction des renseignements personnels

Les renseignements personnels sont détruits selon les règles prévues par la réglementation édictée par le Collège des médecins du Québec, par les lois applicables au Québec quant à la gestion des ressources humaines et par les lois applicables au Québec pour la protection des renseignements personnels.

# <u>Comment mettons-nous à jour la présente Politique sur la protection des renseignements personnels?</u>

Nous pourrons, de temps à autre, modifier la Politique afin de refléter les changements dans nos processus d'affaires ou dans la loi.

Cette politique est entrée en vigueur le 4 octobre 2023. Elle a été révisée le 3 octobre 2023.